

- Pour l'accompagnement, vous devez vous adresser à BGE, sur le site le plus proche de votre domicile.
- La demande de financement doit être déposée auprès de l'ADIE (dont le comité de crédit statue sur la demande) ou de BGE, à l'adresse la plus proche de chez vous.

L'ADIE et BGE sont présents dans chaque département de la région Midi-Pyrénées, sur différents lieux d'accueil. Afin de connaître le plus proche de votre domicile, contactez nos antennes départementales.



BGE Ariège
Parc Technologique
Delta Sud
09340 VERNIOLLE
Tél. : 05 61 69 06 40
bge09@creer.fr

BGE Aveyron
18, avenue
Jean Monet
Immeuble Europa
12000 RODEZ
Tél. : 05 65 73 11 01
bge12@creer.fr

BGE Lot
C/o Espace
Clément Marot
Place Bessières
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 21 93 50
bge46@creer.fr

BGE Gers
119^{bis} avenue de
la 1^{ère} armée
32000 AUCH
Tél. : 05 62 05 52 55
bge.arte@orange.fr

BGE Haute-Garonne
Site Toulouse Nord
64, bd Silvio Trentin
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 61 61 45 00
bge31@creer.fr

Site Toulouse Sud
3, ch. du Pigeonnier
de la Cépière
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 61 45 00
bge31sud@creer.fr

BGE Hautes-Pyrénées
7 cours Gambetta
65000 TARBES
Tél. : 05 62 34 90 98
bge.arte@orange.fr

BGE Tarn
Hôtel d'entreprise
Albi-InnoProd
8 av de Gennes
81000 ALBI
Tél. : 05 63 47 17 31
bge81@creer.fr

BGE Tarn-et-Garonne
118, av. Marcel Unal
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 21 01 09
bge82@creer.fr



L'ADIE est présente sur toute la région.

N°Cristal 0969 328 110
APPEL NON SURTAXE



Économie solidaire

Accompagnement renforcé Aide financière pour créer votre entreprise



DISPOSITIF DE LA RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES



www.creer.fr

Aide financière

Accompagnement renforcé

Histoires de créateurs...

... qui ont bénéficié du dispositif «Economie solidaire»

Le dispositif «*Economie solidaire*» est financé par la Région Midi-Pyrénées. La mise en œuvre de cette aide fait l'objet d'un conventionnement spécifique entre la Région Midi-Pyrénées, l'ADIE et BGE.

Nature de l'aide

L'aide concerne la création d'entreprises individuelles ou de sociétés (dans ce cas, le contrôle majoritaire du bénéficiaire de l'aide est nécessaire).

Elle comprend une subvention et un accompagnement avant et après la création d'entreprise ainsi que la possibilité de participer à des ateliers.

La **subvention** s'élève à **1.500€**. Elle est financée par la Région Midi-Pyrénées et versée par l'ADIE.

Le créateur bénéficie d'un **accompagnement renforcé** par BGE avant (étude de faisabilité, financement du projet, réalisation du dossier de création) et après la création d'entreprise (développement commercial, organisation administrative, appui en gestion, recrutement, management, ...), en complément des dispositifs de droit commun existants.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne disposant de peu ou pas d'apport personnel, n'ayant pas d'accès au crédit bancaire classique :

- demandeurs d'emploi
- porteurs de projet appartenant aux publics prioritaires (bénéficiaires des minima sociaux ou du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs précaires, personnes reconnues travailleurs handicapés, ...)

Conditions d'obtention

L'attribution de l'aide de la Région Midi-Pyrénées est subordonnée à :

- l'obtention d'un financement solidaire octroyé par l'ADIE d'un montant au moins égal à l'aide de la Région.
- la réalisation d'un accompagnement avant la création d'entreprise par BGE.
- l'engagement dans un suivi après création du chef d'entreprise avec BGE, par la signature d'une convention d'appui au dirigeant.

Philippe FABRE, Kustom Labs 23 (81)

Fabrication de matériel de pêche personnalisé, leurres

Philippe Fabre a obtenu un bac littéraire, puis a voyagé. A son retour, bénéficiaire du RSA, il a suivi une formation d'assistant technicien en gestion de l'eau mais sans succès en termes d'emploi.

Etant pêcheur et sensibilisé par l'environnement, il a décidé de créer son entreprise de fabrication de leurres de pêche qu'il testait déjà dans son entourage proche.

L'accompagnement par BGE Tam l'a aidé à répondre à ses interrogations et l'a guidé dans ses démarches. Il a obtenu un prêt solidaire de 1 500 euros et un prêt Nacre pour acheter le matériel et les matières premières nécessaires à la réalisation de ses leurres. Il a ainsi pu démarrer son activité début 2011.



Séverine IRAGNE «Rose kiwi» (12)

Confiserie, épicerie sucrée, objets de décoration

Séverine Iragne avait déjà créé en 2007 un salon de thé à Millau, revendu après consolidation de l'activité, pour quitter le milieu de la restauration (ce salon de thé existe toujours). Entrepreneuse dans l'âme, elle s'est investie dans un autre projet de dépôt vente, avant de créer en avril 2010 une confiserie, proposant aussi épicerie sucrée et objets de décoration.

Mme Iragne a bénéficié d'un accompagnement avant et après la création avec BGE Aveyron et de la prime économie solidaire couplée à un prêt ADIE.



Laurent Gay (46)

Métreur-économiste

Laurent Gay a travaillé pendant 20 ans en tant que tailleur de pierre, bâtisseur et charpentier. Suite à un accident du travail, il réalise une VAE de chef d'équipe et obtient un BEP d'assistant architecte et un Bac Pro de métreur-économiste, dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

En août 2013, Cap Emploi l'oriente vers BGE Lot. Il démarre un accompagnement dans le cadre du dispositif de la Région Midi-Pyrénées «Economie solidaire», réalise une étude de marché et finalise avec l'ADIE et BGE sa demande de subvention à la Région. Il a créé son entreprise en février 2014.

